

Définitions

Établissements publics de coopération intercommunale / EPCI : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Densité de population : mesure du nombre d'individus ou d'habitants occupant une surface donnée. Elle est le plus souvent exprimée en individus par unité de surface (par exemple, habitants/km²).

Population immigrée : un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Pyramide des âges : représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations.

Evolution d'une population : elle est la résultante du solde naturel et du solde migratoire.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

Famille monoparentale : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Logements :

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Logement occasionnel : logement ou pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles.

Logement vacant : logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Gammes d'équipements : les équipements, services et commerces, publics ou privés peuvent être répartis en 3 gammes :

- la gamme « de proximité » (27 équipements) réunit les équipements les plus courants présents dans le plus grand nombre de communes (artisans du bâtiment, boulangeries, médecins généralistes, etc.) ;
- la gamme « intermédiaire » (36 équipements) regroupe des équipements moins fréquents comme le collège, le supermarché ou laboratoire d'analyses médicales ;
- la gamme « supérieure » (47 équipements) est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve par exemple le lycée, l'hypermarché ou l'hôpital.

Population active : regroupe la population active occupée (ou ayant un emploi) et les chômeurs.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Chômeurs au sens du recensement : personnes qui se sont déclarées « chômeur » ou sans emploi (inscrites ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

Taux de pauvreté : part des personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Niveau de vie médian : partage les ménages en 2 groupes : la moitié a un revenu supérieur, l'autre moitié un revenu inférieur.

Définitions

Définitions

Unité de consommation (UC) : le 1^{er} adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC, les enfants pour 0,3 UC.

Catégories socioprofessionnelles : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Établissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Touriste : visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement collectif ou privé, pour un motif professionnel ou privé.

Autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) : auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs, résidences de tourisme, résidences hôtelières de chaîne, village vacances, maisons familiales.

Places-lits ou lits touristiques : capacité d'accueil des hébergements exprimée en lits. Selon la direction du Tourisme, la méthode de calcul utilisée (hors capacité réelle déclarée) est la suivante :

- nombre de lits en hôtels ou en chambres d'hôtes : nombre de chambres x 2 ;
- nombre de lits en campings : nbre d'emplacements nus x 3 ; nombre d'emplacements équipés x 4 ;
- nombre de lits en meublés : nombre d'unités d'hébergements x 4.

Sources

Recensement de la population : l'enquête annuelle de recensement permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Elle fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Base permanente des équipements (BPE) : elle est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants ; toutes ces données étant rapportées à une zone géographique qui peut être infra-communale (Iris).

Enquêtes de fréquentation touristique : elles sont réalisées nationalement auprès des hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT). Elles résultent d'une convention passée entre l'Insee et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGE). Leur objectif est de disposer d'une information statistique sur le fréquentation de ces types d'hébergements : capacité d'accueil, taux d'occupation, nombre de nuitées, etc.

Depuis juillet 2011, un partenariat entre l'Insee Corse et l'Agence de tourisme de la Corse permet de réaliser une extension régionale des enquêtes nationales.

Filosofi : fichier localisé social et fiscal (dispositif), mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental.

Répertoire des entreprises et des établissements (REE) : système d'information pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements. Ce répertoire permet de constituer un certain nombre de fichiers annuels :

- Les bases de stocks qui regroupent d'une part les Unités Légales (entreprises) actives et d'autre part les établissements actifs en France métropolitaine et dans les DOM au 1er janvier de l'année considérée.
- Les fichiers annuels de créations d'entreprises et de créations d'établissements.